

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-33
CONCERNANT L'ACQUISITION D'APPAREILS DE TÉLÉMÉTRIE, DE POMPES ET
AUTRES ÉQUIPEMENTS POUR LE RÉSEAU DES EAUX USÉES ET L'EMPRUNT
NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-33 concernant l'acquisition d'appareils de télémétrie, de pompes et autres équipements pour le réseau des eaux usées et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 4 juillet 2025, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise du directeur de l'accompagnement et des finances municipales, M. Richard Villeneuve, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 15 juillet 2025.

Le greffier adjoint,

(s) Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 15 juillet 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 15 juillet 2025

(s) Richard Michaud, greffier adjoint